— 4° Initiation du Prince de Merci (26e degré) : le candidat dans les airs du Septième ciel et le puits de la Vérité. — 5° Initiation du Souverain Commandeur du Temple (27e degré) : la procession funèbre.

Texte. — Ensemble des secrets des premiers grades d'Arrières-Loges : 8e, 9, 10e, 11e, 12e, 13, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e degrés.— Les Areopages ou la Maçonnerie Noire : introduction au satanisme final. — Le Conseil du Liban : Initiation du Grand Pontife; il faut reconquérir l'Eden et détrôner Adonaï; réception au grade de Grand Patriarche; honneurs rendus à Lucifer, étoile du matin; initiation du Chevalier Prussien; caractère étrange de la cérémonie; comédie d'Adolphe le Saxon, du comte Reinfred et de l'Evêque de Vienne; légende maçonnique de la Tour de Babel; initiation du Royale-Hache ou Prince du Liban; la légende de Salomon, renégat d'Adonaï et pontife de Moloch. — La Cour : Initiation du Chef du Tabernacle, du Prince du Tabernacle, du Chevalier Serpent d'Airain, du Prince de Merci et du Commandeur du Temple. — La Grande Loge : Grades de Prince du Soleil et de Grand-Ecossais de Saint-André; exhibition et explication du Baphomet, idole des Templiers. — Le Kadosch : premier aperçu de ce grade satanique.

Prix de la série : 50 centimes, série de luxe 0,75; la réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de Roubaix-Tourcoing. — 6me exposition des arts décoratifs, rue de l'Alouette, 58. — Prix d'entrée : 50 centimes les dimanche, lundi et jeudi ; 1 franc les autres jours.

L'exposition est ouverte tous les jours de 10 heures à 6 heures.

TOURCOING

Eglise de Notre-Dame de Lourdes.—Chaque année, pendant tout le mois de mai, des pèlerins en grand nombre se rendent chaque jour à l'Eglise de Notre-Dame de Lourdes. Nous croyons devoir indiquer l'ordre des cérémonies pour chaque semaine :

Le mardi 3. — A six heures, messe de communion. A cette messe et au salut du soir assisteront les paroissiens du hameau de la Malcense. — A neuf heures, messe de Pélerinage par M. le chanoine Peenaert, directeur du monastère de Notre-Dame des Anges ; les chants seront exécutés par les élèves du pensionnat.

Le mercredi 4. — A six heures, messe de communion. A cette messe et au salut du soir assisteront les paroissiens du pavé de Neuville.

Le jeudi 5. — A six heures, messe de communion. A cette messe et au salut assisteront les paroissiens de la rue de la Baille. — A huit heures et demie, messe solennelle du Saint-Sacrement. — A 9 h. 1[2, messe de pèlerinage pour les Sœurs de l'Enfant-Jésus de la rue Winoc Chocqueel et de la rue du Prince, les chants seront exécutés par les élèves des deux établissements.

Le Vendredi 6. — A six heures, messe de pèlerinage pour les paroissiens du Bas-Chemin et du contour de la Pierre-Bleue.

Le Samedi 7. — A six heures, messe de communion A cette messe et au salut du soir assisteront les paroissiens de la rue de l'amiral Courbet. — A huit heures, messe de pèlerinage par M. le doyen de Notre-Dame pour les membres de l'œuvre de Notre-Dame de Lourdes. — A neuf heures, messe de pèlerinage pour les sœurs de Saint-Vincent ; les chants seront exécutés par les orphelines de l'Hôtel-Dieu.

Le dimanche 8. — Grand'Messe solennelle à dix heures ; les chants seront exécutés par la Société chorale l'*Avenir*. — Vêpres à deux heures et demie. A quatre heures et demie, Salut de Pèlerinage pour l'Association de la Sainte-Famille ; le sermon sera donné en flamand par M. l'abbé Waeles, directeur, et les chants seront exécutés par les membres de l'Association. A six heures et demie, récitation du Rosaire et Salut solennel pour les membres de l'Archiconfrérie et pour les malades et infirmes recommandés par les pèlerins.

Acte de probité. — Samedi dernier un garçon de caisse de la banque s'étant présenté chez M. Bodin, marchand de meubles, rue du conditionnement, pour recouvrer des effets, avait fait une erreur de 1.000 francs dont il aurait eu à supporter les conséquences si M. Bodin ne s'était empressé, sitôt l'erreur reconnue, de rechercher le garçon de caisse pour lui remettre les 1.000 fr.

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences graves s'est produit dimanche après-midi chez M. Honoré, jardinier, rue du Nord. Un enfant de 5 ans et demi est tombé accidentellement dans une fosse d'aisance qu'on avait heureusement à peu près vidée, il y a quelques jours. Attiré par les cris de l'enfant, M. Honoré a pu retirer le pauvre petit avant qu'il ait ressenti les effets de l'asphyxie presque toujours inévitable en pareil cas.

Plusieurs vols et tentatives de vols ont été commis dans différents quartiers de la ville pendant la nuit de samedi à dimanche.

Rue des Poutrains, chez Mlle Agnès Delmasure, un individu a pénétré, en ouvrant probablement la porte d'entrée au moyen d'un passe-partout. Le frère de Mlle Delmasure, éveillé par le bruit, est descendu, mais le malfaiteur avait disparu emportant un veston, une pièce de viande et plusieurs couverts dont un en argent : dérangé dans sa besogne, il n'avait pas eu le temps de poursuivre plus loin ses investigations et il s'enfuit laissant encore allumée une bougie dont il s'éclairait.

Ce fait se passait entre minuit et une heure du matin. Quelques minutes plus tard la vitrine du café parisien volait en éclats, mais là encore le fracas des vitres cassées empêchaient le voleur d'arriver à ses fins.

Un peu plus loin, encore dans la rue de Tournai quelques bouteilles de liqueur ont été enlevées chez M. Thève.

On pénétrait aussi dans l'estaminet de M. Flament, rue de la gare, où un jupon était soustrait. Dans la rue de la Station une vitre a été brisée chez M. Facq, tailleur, enfin le panneau de la porte de M. Lepers, rue Gô, était defoncée. Une voisine attirée à sa fenêtre par le bruit, cria : « Au voleur ! » et vit un individu de petite taille, paraissant âgé d'une vingtaine d'années s'enfuir à toutes jambes.

Il est assez probable que c'est le même individu qui a commis tous ces méfaits et d'après quelques indices recueillis, ce doit être un rôdeur venu de la frontière belge.

La Mutuelle. — La réunion trimestrielle des membres de la société de secours mutuels des employés de commerce a eu lieu hier.

Nous enregistrons avec plaisir la situation prospère et le développement de cette utile association. Six nouveaux membres ont encore été agréés hier, ce qui en porte le nombre actuel à 122.

LILLE

Le magnifique sermon sur l'éducation chrétienne que le père Monsabré a fait hier à Saint-Maurice a produit la sensation à laquelle avait droit l'éloquence du prédicateur, et le choix du sujet lui empruntait une grande importance d'actualité par les efforts faits par nos gouvernants pour déchristianiser la France; la cérémonie religieuse, très imposante, était présidée par Mgr Hasley, archevêque de Cambrai, assisté de Mgr l'évêque d'Arras; on remarquait dans le chœur, toutes les notabilités ecclésiastiques de la région.

Dès trois heures une affluence énorme était venue de tous les points du département pour écouter la parole du grand orateur catholique. A 4 h. 1[2 le père Monsabré monte en chaire.

L'orateur a choisi pour texte, la parole de l'écriture : *quid putas puer iste erit !* Que pensez-vous que sera cet enfant?

Après s'être félicité d'un pareil sujet dans cette ville si renommée pour sa charité et devant un tel auditoire, il définit sommairement l'enfance, « qui est de tous les âges de la vie de l'homme, celui qui nous intéresse et nous touche le plus. » Que sera un jour cet enfant ? Ce que le fera l'éducation. C'est cette éducation chrétienne qu'il va définir.

L'orateur sacré commence par établir un magnifique parallèle de l'honnête homme *naturel* et de l'honnête homme *chrétien*. Il montre la suprématie de ce dernier, dont le dernier terme est la *sainteté*; c'est là qu'il faut arriver.

Le père Monsabré fait justice du reproche ridicule adressé à l'Eglise catholique, d'avoir voulu constamment tenir les peuples sous le joug de l'ignorance; il rappelle ses florissantes Universités d'antan et fait remarquer tout ce que l'Eglise a fait pour la science au moyen-âge. Il revient donc comme droit à la religion de diriger ces deux nobles choses : l'éducation et l'enseignement.

L'homme chrétiennement éduqué, sera l'honnête homme par excellence et le citoyen dévoué au salut de son pays. L'éducation revient d'abord à la famille qui, par suite d'empêchements, a recours a des auxiliaires; elle doit exiger que l'école soit en quelque sorte son prolongement et ne doit sous aucun prétexte, se laisser déposséder; l'orateur s'élève contre la ligue d'enseignement, qui prétend substituer l'Etat ou plutôt elle même, à la famille; ce serait le culte déplorable de la matière. Aussi devons-nous soutenir les écoles libres qui, bien qu'en butte aux tracasseries administratives, donnent seules une éducation et un enseignement chrétiens.

Le père Monsabré termine en remerciant, au nom du pays, les membres de l'œuvre du denier des écoles libres et les encourage à persévérer dans leur mission sacrée; il demande la précieuse protection des prélats présents pour le développement de ces écoles.

Inutile d'ajouter que ce sermon a produit une vive impression.

Le concours hippique se prépare activement. La construction des baraquements de l'hippodrome du Champ-de-Mars sont déjà très avancés.

Voici l'ordre journalier des opérations du concours :

» Dimanche 8 mai : arrivée des chevaux avant dix heures du matin ; 1 heure, examen des chevaux par la commission d'admission, 4 heures, sauts d'obstacles, 1re division, 3e catégorie, prix d'essai.

Lundi 9 : 1 h., poulains et pouliches de 3 ans sans dressage complet; 4 h., sauts d'obstacles (1re division 1re catégorie).

» Mardi 10 : midi et demie, chevaux de selle, flots et prix; 3 h., courses au trot monté pour poulains entiers, hongres et pouliches, nés en 1884 dans la circonscription du concours (1re division); 4 h., sauts d'obstacles (2e division, 5e catégorie), prix des Ecoles.

Mercredi 11 : 9 heures 1[2, chevaux *attelés* seuls, flots de rubans ; 2 heures, chevaux attelés en paire, prix ; chevaux de poste attelés en paire, prix ; 4 h., sauts d'obstacles (1re division, 2e catégorie, prix des Dames.

Jeudi 12 : midi et demi, grande course de bagues.

Vendredi 13 : 1 h., chevaux attelés seuls, prix; chevaux de poste attelés seuls, prix ; 3 h., courses au trot monté pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, nés dans la circonscription du concours (2e division); 4 h. 1[2 sauts d'obstacles (1re division, 4e catégorie), prix couplés.

» Samedi 14 : 9 h. 1[2, distribution des brevets et médailles de dressage et de menage, et réunion des membres sociétaires; 2 h. 1[2, prix internationaux (1re division), chevaux et voitures de maitres; 4 h., sauts d'obstacles (2e division, 6e catégorie), Omnium.

» Dimanche 15 : 9 h., vente aux enchères publiques ; 1 h., prix internationaux (2e division, chevaux de trait attelés); 3 h, 1[2, exhibition générale de tous les attelages primés du concours et internationaux ; 4 h. 1[2, sauts d'obstacles, prix de la Coupe ; Longchamps de chevaux de selle ; tous les chevaux de selle primés (classes, prix internationaux, courses d'obstacles) doivent paraître au Longchamps.

L'Exposition des arts incohérents s'ouvrira, comme nous l'avons dit, dimanche en huit. Elle s'annonce bien et sera un vrai succès.

Les obsèques de M. Isidore Lévi, chef d'orchestre du théâtre, ont eu lieu dimanche matin à 10 heures, selon le rite israélite.

Société des sauveteurs. — Dimanche matin a eu lieu, à l'hôtel du Maisniel, l'assemblée trimestrielle de la Société des sauveteurs du Nord, sous la présidence de M. Lebon, président.

M. le trésorier a donné connaissance de la situation financière de la Société au 31 mai.

Les recettes du trimestre ont été de 3,637 fr. 35 il reste à recouvrir 1,557 fr. Les dépenses ont été de 2,923 fr. 06.

L'avoir de la Société, au 1er janvier, était de 37,384 fr. 52. Il se trouve donc, au 31 mars, de 31,626 fr. 28.

L'assemblée a décidé que le concert annuel serait donne le 19 mai, et que la fête serait célébrée le 5 juin.

Legs à la ville. — La ville de Lille vient d'être autorisée à accepter la somme de 5,000 fr. que lui a léguée M. Debayser. L'administration des hospices est également autorisée à accepter un legs de 10,000 fr. fait par M. Debayser.

Suicide. — M. Bulton, âgé de 30 ans, sans profession, né à Tourcoing, domicilié rue des Pyramides, s'est pendu, dimanche, dans sa chambre à coucher. On ignore les motifs de cette détermination.

CONCERTS ET SPECTACLES

Tourcoing. — L'exercice musical donné hier soir dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville par MM. les professeurs et élèves de académiques a réussi en tous points.

Nous donnerons un compte-rendu détaillé de cette solennité musicale.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Le procès Grawitz.

Aujourd'hui s'ouvrent, devant la première chambre, les débats de cette importante affaire qui tiendront probablement plusieurs audiences. Il est bon de rappeler ici les conditions dans lesquelles ce procès est déféré au second degré de juridiction.

M. Samuel Grawitz, ingénieur, a pris de 1874 à 1877 plusieurs brevets et certificats pour la production et l'application à la teinture des matières textiles du noir d'aniline inaltérable.

En vertu d'ordonnances de M. le président du Tribunal civil de Lille, M. Gravitz a fait, en septembre 1885, puis en novembre 1886, procéder à des constats, descriptions et saisies chez M. Humbert-Drino, teinturier à Lille, chez Mme veuve Foveau-Piédana et chez M. Fiévet-Delimal, teinturiers à Roubaix, chez MM. Campion, frères, teinturiers à Tourcoing, chez MM. Dubar-Delespaul et Mulliez-Eloy, fabricants à Roubaix et chez MM. Holbecq et Detchemandy, et Lehoucq frères et Bourgois, fabricants à Roubaix. Puis il les a assignés devant le même tribunal pour « se » voir déclarer contrefacteurs du demandeur dans » la production ou la vente, ou l'exposition en » vente, ou l'introduction en France ou l'emploi » de procédés semblables au système dont s'agit. Il demandait en outre la confiscation des objets saisis et des dommages-intérêts.

Dans ses conclusions d'audience M. Grawitz reprochait aux teinturiers « d'avoir teint en bain » plein en noir d'aniline montant directement sur » la fibre et pouvant même suivant la durée de » l'opération, pousser jusqu'au noir verdissable. » Ce qu'il revendiquait, ce n'était pas le noir d'aniline, mais le procédé au moyen duquel la teinture en noir d'aniline pouvait s'obtenir directement sur la fibre en la plongeant dans un bain de sel d'aniline et de sel métallique oxydant.

Le grief qu'il arguait contre les fabricants c'est d'avoir fait teindre en noir fixe leurs matières chez d'autres teinturiers que chez les concessionnaires de brevets, MM. Browaeys-Degeyter, alors surtout qu'ils ne pouvaient ignorer que les teinturiers en cause se trouvaient sous le coup de poursuites en contrefaçon.

Les teinturiers et fabricants poursuivis contestèrent à la fois l'invention et l'innovation de M. Grawitz, la nouveauté du procédé, sa brevetabilité et son emploi par eux. Ils soutinrent que la production du noir d'aniline s'obtenait dans leurs ateliers par un procédé absolument différent, plus rapide et moins coûteux, au moyen d'autres appareils, se réservant de le démontrer devant experts. Ils conclurent subsidiairement à une expertise afin de déterminer si les brevets pris par M. Grawitz comprenaient la découverte de nouveaux moyens ou une application nouvelle de moyens connus pour l'obtention d'un résultat ou produit industriel, s'il existait des antériorités ou des chéances à opposer aux beevets et si les défendeurs avaient employé un procédé de teinture inventé par M. Grawitz.

Le 12 janvier 1887, le tribunal civil de Lille a rendu un jugement longuement motivé par lequel il conflait à M. Décaux, sous-directeur des teintures des Gobelins, Bardy, directeur du laboratoire de l'administration des contributions indirectes, et L'Hôte, chimiste, tous trois domiciliés à Paris, la mission d'examiner les brevets, de dire si le procédé constitue une invention nouvelle ou une application nouvelle de moyens connus susceptible de donner des résultats et des produits industriels nouveaux, ou bien si cette invention ou cette application étaient connues à la date des brevets; de dire si des procès-verbaux de constat et de saisie il résulte que les défendeurs ont contrefait le procédé Grawitz; de dire aussi si les échantillons saisis ont été teints en noir inverdissable obtenu du premier jet ou par suite d'arrivages et s'ils n'ont pu être obtenus que par les procédés Grawitz; de déterminer enfin s'il est possible au fabricant de reconnaître sur la matière teinte le procédé dont il a été fait usage. Le tribunal jugeait aussi qu'il n'y a pas lieu quant à présent de faire des recherches en vue d'évaluer les dommages.

C'est contre cette décision que M. Grawitz s'est pourvu en appel : ses intérêts seront détendus, comme en première instance, par Me Pouillet, du barreau de Paris.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*.

Veuillez, avec votre impartialité bien connue, insérer dans votre prochain numéro la réponse à un article sur la chasse paru dans votre journal du 26 avril dernier.

Puisque l'auteur de l'article fait la guerre aux chiens, je la ferai aux chasseurs.

Puisque nous vivons dans un pays, soi-disant de liberté et d'égalité, ne devrait-on pas supprimer le droit de chasse ? c'est une loi faite en faveur du riche propriétaire au détriment du cultivateur. En effet, qui nourrit le gibier ? Qui supporte les dégâts causés par lui dans les avêties ? (c'est qu'il ronge certaines plantes au fur et à mesure qu'elles croissent) qui supporte ceux causés par les chasseurs, souvent nombreux, et leurs chiens, sur les terres ensemencées, après pluie ou après dégel ? (le grain de blé qui se trouve sous le pas du chasseur est un grain perdu, et Dieu sait s'il en fait des pas) qui supporte enfin les dégâts causés par le garde-chasse, toujours à l'affût, pour détruire nos chiens et nos chats, ces animaux si indispensables aux fermiers ? ce garde est payé par le propriétaire de chasse pour empêcher la destruction du gibier, mais qui, au fond, en mange plus que son patron. Le cultivateur, le pauvre cultivateur déjà si déconsidéré, supporte, sans murmurer, toutes les injustices de la loi.

Le propriétaire d'un bois, qui, ordinairement y possède un château, ne supporte aucun dommage ; pour échapper à toutes ces déprédations, il a le soin préventif d'entourer son jardin potager, soit d'une muraille, soit d'un fossé ou encore d'un grillage.

Un ouvrier quelconque, se trouvant quelquefois en retard pour se rendre à son travail le matin, a, pour abréger sa route et échapper à une amende, passé sur une terre ensemencée ; le malheureux est aperçu d'un agent ou d'un garde-champêtre ; de suite, sans balancer, on lui dresse procès, et, cependant, le tort qu'il a pu causer est de beaucoup moindre que celui du chasseur, car l'ouvrier n'a fait que passer, tandis que le chasseur fait plusieurs tours et détours, regardant toujours au loin, et mettant les pieds aussi bien sur une plante qu'à côté.

Mais, me direz-vous, faites-vous indemniser ; si c'est votre propriétaire, faites insérer une clause dans votre bail, vous donnant droit à une indemnité résolue de part et d'autre d'après les dégâts constatés ? A cette question je répondrai : Si le propriétaire du bois dans lequel le gibier se réfugie n'est pas le vôtre, n'allez rien lui demander, il vous paiera par quelques douces paroles et quelques bonnes promesses ; si, au contraire, il est le vôtre, *n'essayez pas de lui imposer de telles conditions*, il aura bientôt fait de vous remplacer par un autre ; que dis-je, par cent autres, qui accepteront sans mot dire, toutes les charges et conditions exigées.

Dans cet endroit de la Flandre, il est de tradition, chez le cultivateur, de courber le front en présence de toutes les charges que le propriétaire lui impose et de jalouser sournoisement l'exploitation du sol de son voisin.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements, mes civilités empressées.

J. D. fermier.

NORD

Nominations de percepteurs.— M. Gilbon, percepteur à Raches, est nommé à Provins ; M. Caquet-Dubois, percepteur à Iwuy (Nord), est nommé à Deville (Seine-Inférieure) ; M. Barbier, percepteur à Morbecque, est nommé à Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais); M. Versigny, percepteur à Villette-lès-Arbois (Jura), est nommé à Morbecque (Nord) ; M. Heurie, percepteur à Gommegnies, est nommé à Raches; M. Baude, percepteur à Bergues, est nommé à Gommegnies ; M. Vermerach, percepteur à Saint-Waast, est nommé à Bergues; M. Vincent, surnuméraire, est nommé à Saint-Waast.

BELGIQUE

Dottignies. — Dimanche matin, vers onze heures, un incendie s'est declaré chez M. Dubois, maréchal et fermier, au hameau du Crombion. Le corps de logis, la grange, l'étable, ont été réduits en cendres.

La forge n'a pas été atteinte. On ignore la cause. Il y a assurance.

La soirée du 30, à Renaix. — On télégraphie de cette ville, 1er mai ;

« Beaucoup d'animation samedi soir dans les rues de Renaix. Une sérénade a été donnée à M. de Malander au milieu d'une foule sympathique.

» Grand enthousiasme au cercle catholique où M. de Malander reçoit une ovation sans précédent.

» Nos adversaires se confinent chez eux. Ils sont surtout furieux du résultat donne par la ville de Renaix, résultat qui démontre que l'estime publique n'a pas abandonné le bourgmestre catholique, malgré l'arrêt de la Cour qui a essayé de le flétrir. »

Anvers. — Nous continuons ci-après la publication des numéros d'obligations primés aux tirages anticipés des emprunts d'Anvers :

Emprunt de 60 millions de francs de 1873. — (67e *tirage, qui devrait avoir lieu le 14 mai 1887*). — Le n° 532,582 gagne 25,000 fr. — Le n° 224,401 gagne 1,000 fr.

(68e tirage qui devrait avoir lieu le 13 août 1887). — Le n° 305,154 gagne 10,000 fr. — Le n° 45,928 gagne 1,600 fr.

(69e tirage qui devrait avoir lieu le 15 novembre 1887). — Le n° 137,507 gagne 100.000 fr. — Le n° 505,461 gagne 2,000 fr. — Le n° 801,505 gagne 1,000 francs.

Emprunt de 55 millions de francs en 1882. — (29e tirage qui devrait avoir lieu le 10 mai 1887). — Le n° 463171 gagne 100.000 fr. — Le n° 568.681 gagne 2,500 fr. — Le n° 110.491 gagne 2,000 fr.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 1er mai 1887. — Versements : Roubaix, 178 déposants, 19 nouveaux, 35,853 »». Succursale Lannoy 26 déposants, 3 nouveaux, 7.348 »». Succursale Croix : 10 déposants, 2 nouveaux, 2295 »». Total des versements 45,496

Remboursements. Roubaix : 91 remboursements effectués, 25,045 10. Succursale Lannoy : 6 remboursements effectués, 1042,75. Succursale Croix : 0 remboursement effectués, »»»»,»». Total des remboursements : 26,087 85.

Les opérations du mois de mai sont suivies : A Roubaix, par MM. E. Lecomte-Screpel et J. Dujardin, directeurs. A Lannoy, par M. Parent-Desbouvrie. A Croix, par MM. E. Jourdeuil et H. Delesalle.

Le Caissier, FREMONT.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING.— Séance du 1er avril. — Somme versée à Tourcoing, par 117 déposants, dont 22 nouveaux, 30,233 fr. »». Somme versée à Halluin, par 1 déposant, dont 1 nouveau, 1400.»». Somme versée à Linselles, par 5 déposants, dont 0 nouveau 1360 »». Somme versée à Roncq, par 4 déposants, dont 1 nouveau, 3650. Somme versée à Bondues, par 6 déposants, dont 0 nouveau, 921. Somme versée à Bousbecque par 3 déposants, dont 0 nouveau, 280.»». Total des recettes de la semaine : 37,844 fr. »».

Remboursements : à Tourcoing, à 86 déposants, francs 37,162,77. A Halluin, à 0 déposants, »»»».»». A Linselles, à 5 déposants, 891 44. A Roncq, à 4 déposants, 1979.90. A Bondues, à 1 déposant, 17,»». A Bousbecques, à 2 déposants, 202.18 Total des remboursements de la semaine, fr. 40,253.29

Administrateurs du mois de mai 1887 : A Tourcoing, MM. P. Duquesnoy et G. Dervaux. A Halluin, M. Wattel-Roy. A Linselles, M. J. Demarcq. A Roncq, M. Ch. Couvreur. A Bondues, M. Eloi Delfortrie. A Bousbecque, M. L. Vanandreweld. *Le Caissier*, A. PALLARD

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX*. — *Déclarations de naissances du 1er mai.* — Georges Vanoost, rue de l'Hommelet, cour Jouret, 6. — Georges Dumez, rue Solférino, maisons Dumez. — Adolphe Janssens, rue Jean-Bart.—Marie Allard, rue de l'Hommelet, cour Masurel, 2. — Louis Desrumaux, rue de Valenciennes, cour Lebrun, 2. — Henri Lalouette, rue du Fontenoy, 20. — Clotilde Prouvost, rue de la Basse Masure. — Marie Scheppens, rue de la Limite. — Marie Leenknecht, rue du Collège, 170. — Charles Petit, rue de la Vigne, maisons Flipo.

Publications de mariages du 1er mai. — Théodore Delaplace, 29 ans, tourneur en fer, rue Philippe-le-Bon, et Amélie Cauterman, 21 ans, doubleuse, rue Lacroix. — Eugène Moulle, 34 ans, libraire, Roubaix, et Isabèle Hebert, 23 ans, couturière, Villeneuve-sur-Yonne. — Henri Fontenier, 28 ans, employé, Roubaix, et Louise Leleu, 26 ans, journalière, Bouvignies. — Léon Poissonnier, 27 ans, fabricant de tissus, Roubaix, et Charlotte Carpentier, 24 ans, sans profession, Béthune. — Victor Hellemont, 25 ans, tisserand, et Azélia Her, 25 ans, bobineuse, rue de Mouveaux. — Jean Grignolio, 41 ans, surveillant, rue de Lille, 143, et Joséphine Deblaume, 24 ans, visiteuse de pièces, rue de Rohan, 7. — Jules Vaneenaeve, 30 ans, menuisier, rue Archimède, 68, et Maria Liagre, 30 ans, tailleuse, rue de la Basse-Masure, 34. — Jules Leclercq, 27 ans, tisserand, et Joséphine Moreau, 26 ans, couturière, Tourcoing. — Carlos Brugon, 26 ans, rattacheur, rue de la Fosse-aux-Chênes, 94, et Zoé Delecolle, 24 ans, peigneuse, rue du Nouveau-Monde, 67. — Arthur Florin, 24 ans, lamier, rue du Moulin, cour Dubar, et Adèle Bourgois, 20 ans, soigneuse, id. — Joseph Dubus, 27 ans, apprêteur, rue Inkermann, 49, et Zulma Vignolle, 24 ans, piqurière, rue de Lille, cour Lefebvre. — Henri Janssens, 26 ans, menuisier, rue des Filatures, cour Bonte, 2, et Marie Santy 29 ans, tisserande, id. — Noë Lys, 42 ans, apprêteur, rue de Wasquehal, cour St-Joseph, 11, et Léonie Courcolle, 27 ans, servante, rue St-Vincent de-Paul, 16. — Liévin Van den Bulcke, 24 ans, mécanicien, rue Marengo, 11, et Marie Vanpuymbrouck, 25 ans, soigneuse, id. — Pierre Cautaert, 20 ans, tisserand, rue de la Tuilerie, 2, et Juliette Porez, 19 ans, soigneuse, Grande-Rue, cour Droulers, 6.— Victor Vandenbussche, 26 ans, tisserand, rue Jemmappe, 15, et Marie Leysen, 23 ans, soigneuse, id. — Camille Vanspeybrouck, 27 ans, débourreur, rue Archimède, cour Losfeld, 15, et Pauline Desmarets, 28 ans, soigneuse, id.— Ernest Lagache, 31 ans, raffineur, et Joséphine Sotelet, 40 ans, servante, rue du Général-Chanzy, 42. — Joseph Lagache, 27 ans, raffineur, et Elise Sottelet, 31 ans, servante rue de la Fosse-aux-Chênes, 70. — Emile Liéven, 27 ans, employé de commerce, rue de l'Epeule, 174, et Clémence Mesplont, 22 ans, papillonneuse, rue d'Alma, fort Frasez, 51. — Romain Vancaillie, 27 ans, agent d'assurance, et Constance Dhondt, sans profession, rue Pierre de Roubaix, 58. — Florimond Didreck, 22 ans, chauffeur, Croix, Maria Duplat, 19 ans, soigneuse, Croix. — Henri Mullier, 24 ans, teinturier, rue d'Alma, et Eugénie Sandras, 22 ans, bobineuse, rue des Fondeurs, cour Chapart, 5. — Adolphe Lepoutre, 22 ans, sans profession, et Madeleine Six, 20 ans sans profession, Tourcoing. — Charles Verschingel, employé, et Victorine Duhaut, sans profession, Renaix. — Jean Pipart, 26 ans, apprêteur, rue Daubenton, et Palmyre Clarisse, 22 ans, rattacheuse, rue Daubenton.

Déclarations de décès du 1er mai. — Jules Meurillon, 73 ans, rentreur, rue de l'Hommelet, 145.

LYS-LEZ-LANNOY. — *Déclarations de naissances du 15 au 30 avril.* — Emma Van Hamme, rue du Pavé. — Clémence Dubois, hameau de Cohem.— Pauline Bert, rue du Bois. — Georges Debaisieux, à la Place. — Marthe Willekins, à Cohem. — Frédéric Duchatelet, à la Place. —*Publications de mariages.* — Jean-Baptiste Ladsous, 26 ans, ourdisseur, à Lys, et Clemence Locufier, 29 ans, journalière, à Lys. — Amand Cock, 35 ans, charron, à Lys, Sophie Petit, 25 ans, journalière, à Lys. — Emile Degand, 28 ans, tisserand, à Lys, et Laure Delecaut, 26 ans, journalière, à Lannoy. — Paul Vanmour, 27 ans, tisserand, a Lannoy, et Catherine Desplanque, 22 ans, journalière, à Lys — *Mariages.* — Keeremelkbrugge, 27 ans, ourdisseur, à Roubaix, et Angèle Duquenne, 23 ans, journalière à Lys. — Gustave Vandekerckhove, 27 ans, cordonnier, à Lys, et Aline Théry, 25 ans, sans profession, à Lys. — *Déclarations de décès du 15 au 30 avril.* — Maria Delgrange, 6 ans, rue du Pavé. — Clémence Rys, 22 ans, fileuse, à la Cité. — Edouard Botel, 32 ans, tisserand, à la Place. — Pierre Lefebre, 82 ans, journalier, rue du Bois.

LEERS. — *Declarations de naissances du 15 au 30 avril.* — Alexandre Pluquet, La Papinerie. — Agnès Damazy, La Mottelette. — Camille Goedtgheluck, La Mottelette. — Marie Desfontaine, Gibraltar. — *Publications de mariages.* Albert Decocq, 21 ans, sabotier, à Arc-Asnières, Belgique, et Marie Jardez, 23 ans, tisserande, à Leers.—*Mariage.* — Charles Heunebroek, 26 ans, tisserand, à Leers, et Prudence Florent, 28 ans, tisserande.—*Déclarations de décès du 15 au 30 avril.*— Gustave Dupret, 1 an 10 mois. La Place.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille MILLESCAMPS-VERBEST qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste MILLESCAMPS, décédé à Mouveaux, le 30 avril 1887, à l'âge de 34 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 3 courant, à 9 heures, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire., à la ferme, pavé Bleu,— Ils vous prient d'assister à l'Obit du mois, qui sera célébré le mercredi 1er juin, à 9 h., en la même église.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le jeudi 5 mai 1887, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Joseph DHALLUIN, veuf de Dame Clemence POLLET, décédé à Wattrelos, le 5 mai 1886, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 3 mai 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Désiré MULLIEZ, marguillier de la paroisse Notre-Dame, époux de Dame Aimée ELOY, décédé à Roubaix, le 28 mars 1887, dans sa 69e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Messieurs les Marguilliers de la paroisse feront célébrer un Obit le mercredi 4 courant, à 10 heures 1[4. — La Conférence de Saint-Vincent-de-Paul fera célébrer un obit le jeudi 5 dudit mois, à 7 heures, en la même église.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 3 mai 1887, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Joseph DOVILLE, époux de dame Marie SAMAIN, décédé à Roubaix, le 2 avril 1887, dans sa 35e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, le mardi 3 mai 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mlle Sophie-Joseph DELERUE, membre du Tiers-Ordre de St-François d'Assise, décédée à Roubaix, le 10 septembre 1885, à l'âge de 69 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, a Roubaix, le mercredi 4 mai 1887, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Dame Léocadie-Marie-Elisabeth FLAMENT, épouse de M. Charles DE PLASSE, décédée à Roubaix, le 30 mars 1887, dans sa 40e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Le faiseur de monstres. — Un journal anglais a découvert dans un faubourg de Londres une profession qui aurait figuré avec honneur dans le livre de Privat d'Anglemont, celle de fabricant de monstres pour musées forains.

Le personnage porte le nom de Sheard et se qualifie de « professeur ». Il se flatte d'être le seul dans l'univers à exercer ce métier bizarre et sans doute il n'a pas tort. C'est un homme d'une quarantaine d'années, à la physionomie ouverte et fine, qui dirige en personne son atelier tératologique. En général, il se contente de reproduire avec une exactitude rigoureuse, des monstres authentiques, mais décédés, des fossiles, des squelettes anormaux, des pièces d'anatomie pathologique. Mais quand le client le requiert de faire du nouveau, il invente et donne pleine carrière à sa fantaisie.

C'est ainsi qu'il montre sous verre un spécimen de son art : *Petit nègre à deux têtes et quatre bras*, marqué comme « embaumé par le procédé dynamique du docteur Cafferari », et du prix de cinq cents francs.

Qu'est-ce que le procédé dynamique du docteur Cafferari? Tout simplement une étiquette propre à donner à la pièce un air savant, explique avec candeur le professeur Sheard. Combien de titres en ce monde dont on pourrait en dire autant!

Les pièces les plus fréquemment demandées à M. Sheard sont : la tête de femme à corne de chèvre, l'enfant ailé, l'enfant à double face, l'enfant cyclope, l'enfant singe, l'enfant à deux têtes. Monstres familiers, en effet, à quiconque est entré dans un musée forain. L'enfant à deux têtes est généralement exhibé en compagnie d'une femme cafre, australienne ou simplement teinte en noir de fumée, mais vivante, celle-là, et qui est donnée comme sa mère. Le phénomène, heureusement pour elle et pour lui, a seulement vécu quelques heures ; on s'est empressé de l'embaumer pour le soumettre aux sociétés savantes, et c'est ainsi que le public a l'inestimable avantage d'être admis à l'inspecter, pour la faible somme de dix à cinquante centimes.

Il parait que ce bon public admet beaucoup plus aisément l'authenticité d'un monstre, quand ce monstre est mis au compte de la race noire. Une blanche inspirerait de la méfiance. Mais les négresses sont supposées capables de tout.

« Nous ne saurions déplorer cette faiblesse, remarque philosophiquement le professeur, car cela nous facilite beaucoup le métier, la peau d'un nègre étant infiniment plus aisée à imiter que celle d'un blanc. »

Ce qu'il faut au public, ajoute le digne professeur c'est quelque chose d'anormal, avec un air suffisamment scientifique et les annonces nécessaires. Quelques pièces authentiques mêlées aux artificielles, aident beaucoup à faire avaler la pilule.

En ce moment, un succès certain serait « le chaînon qui manque », c'est-à-dire l'être intermédiaire entre les grands singes et l'homme primitif. Une exhibition de ce genre, préparée de longue main et bien lancée par les journaux, avec des extraits de Darwin judicieusement choisis, ferait courir tout Londres et tout Paris...

O Darwin !

Au nombre de ces succès les plus notables, le professeur Sheard note « la famille à barbe » artificielle, qu'il a reproduite d'après les Birmans récemment exhibés à Paris, et qui ne manque jamais son effet, dans les baraques foraines. Il assure qu'un grand nombre de ses produits sont exportés à la Chine et au Japon, puis revendus aux larnums européens, comme curiosités orientales.

Quant aux monstres vivants, M. Sheard n'en a jamais fabriqué, mais il estime que ce ne serait pas impossible. Certains faits à sa connaissance lui donnent la conviction que *le problème* n'a rien d'insoluble. Malheureusement, les résultats seraient toujours incertains, et les esprits timorés pourraient stigmatiser une telle industrie comme coupable. Le professeur préfèrent donc sagement s'en tenir aux reproductions plastiques.

Moyen de distinguer les faux des vrais billets de banque. — On vient de trouver en Autriche un moyen fort simple de reconnaître les faux billets de banque, et, en général, les imitations de toutes vignettes gravées ou impressions.

Quand on regarde au stéréoscope deux vrais billets de banque par exemple, les deux images se confondent et l'on n'en voit qu'une seule, dont toutes les parties sont dans un même plan.

Si, par contre, on considère deux billets qui ne proviennent pas de la même planche, les deux images ne se recouvrent plus exactement, car, même dans le cas de l'imitation la plus parfaite, la forme et la position des caractères et autres détails présentent toujours quelques différences. Au stéréoscope ces différences apparaissent distinctement, car les parties dissemblables ne se montrent plus dans le même plan, mais se détachent l'une de l'autre dans l'espace, comme des marches d'escalier.

Il suit de là que, pour vérifier l'authenticité d'un billet douteux, il suffit de le confronter dans un stéréoscope de dimension convenable avec un billet véritable; le moindre dédoublement de détail dénonce immédiatement une contrefaçon.

Le même moyen servira à reconnaître les imitations de valeurs, d'imprimés anciens, etc.; etc.; il est infaillible.

Bien plus, si ce procédé peut servir aux faussaires eux-mêmes pour leur faire reconnaître les défauts de leurs imitations, il ne leur fournit point, dans la même mesure, les moyens de réaliser une reproduction parfaite.

Cette méthode de contrôle, ne réclamant ni connaissances spéciales, ni manipulations chimiques et n'exposant les pièces examinées à aucune altération, ne prenant au contraire que quelques instants, n'est pas seulement intéressante au point de vue théorique, mais est applicable dans les bureaux mêmes des établissements financiers et autres, au cours des opérations journalières.

A ce titre surtout, elle nous parait mériter la plus large publicité. (*Cosmos*).

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SOMME

LE CRIME DE BEAUVAL

Audience du 30 mai

Après le réquisitoire de M. le procureur général Malcot, Me Faglin, défenseur de Gillard, demande que son client soit soumis à un nouvel examen mental.

La Cour fait droit à ces conclusions, commet les docteurs Brouardel, Motet et Camuset en qualité de médecins aliénistes, et renvoie la cause à une prochaine session.

Voir, à la 1re page, les dépêches et la dernière heure.

CHAMP DE FOIRE

GRAND CIRQUE PLÈGE (Hippodrome Roubaisien). — Lundi à 8 heures du soir grande fêtes équestre. — Le spectacle sera terminé par le grand succès : CHRISTMAS ou FETES DE NOEL, grande pantomime féerique en 11 tableaux, mise en scène splendide par M. Plège, musique arrangée par M. Mathias, chef d'orchestre. Quatre grands ballets réglés par Mme Gnecco, première danseuse — Les Papillons noir et blanc. — Mlle Marthe, écuyère. — La jolie charmeuse de pigeons. — M. Tomasso, royal jockey. — M. Georges Perks, jongleur-équilibriste.— Mlle Georgina Aix, l'enfant prodigue. — Les Bourbonnel. — Prix des places : Loges, 4 fr. — Fauteuils, 3 fr. — Pourtour, 2 fr. — Première galerie, 1 fr. 25 — Deuxième galeries, 60 centimes.

BIBLIOGRAPHIE

L'Annuaire des Châteaux. — L'Administration du *Tout-Paris*, l'excellent Annuaire de la Société Parisienne, prend l'initiative d'une publication qui intéressera au plus haut point les hautes classes de la société des départements.

L'Annuaire des Châteaux et des Départements, tel est le titre de cet ouvrage, publiera 40,000 à 50,000 adresses des membres de l'Aristocratie, des Notabilités de la Politique, de la Magistrature, du Clergé, de l'Armée, des Sciences et des Lettres habitant la Province, ainsi que les noms de tous les propriétaires des Châteaux de France, avec l'indication des bureaux de poste et de télégraphe qui les desservent, des gares les plus rapprochées et de leur distance, etc.

L'Annuaire des Châteaux et des Départements, sera complété par une partie anecdotique, descriptive et illustrée, des principaux châteaux, manoirs, castels, villas, etc.

Cet intéressant ouvrage paraitra en septembre prochain; toutes les personnes ayant des renseignements à envoyer pour y être insérés sont priées de les adresser à M. LA FARE, 55, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, aussitôt que possible.

Le prix du volume, de 1,000 à 1,200 pages, relié, sera de 25 fr.; mais en souscription 20 fr. payables seulement à la réception de l'ouvrage.

A. Pajot et Ch. Lefebvre

69 bis, rue Nationale, 69 bis, Coin de la r. de l'Hôpital-Mil. LILLE | 6, rue la Gare, 6, près de la Grande-Place ROUBAIX

CONVERSION
SANS FRAIS
des Obligations de la ville d'Anvers
Renseignements gratuits. 11626

COUTEAUX
Grands Rayons de Coutellerie
Couteaux de table et de dessert, de tous genre et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde ivoire, nacre, etc.

CISEAUX
Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturières, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc., etc.
RASOIRS garantis français, anglais, belges, etc.

MAISON
BONNAVE-PECQUEUR
Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX
COUTEAUX DE POCHE à une et plusieurs lames, coupe-cors, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles, etc.
Couperets pour échantillons
Réparations et repassage tous les jours.

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
DE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Spécialement :
Pavages, Sables et Graviers
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
Couvertures, zinguerie et plomberie
Réparations en tous genres.
Grande célérité 14247 27136

AUX
Fabriques Parisiennes
16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16
ROUBAIX
MAISON A REMIREMONT (Vosges), Grande-Rue, 35
MAISON A PARIS, Rue de la Jussienne, 11

Trousseaux et Layettes
SPÉCIALITÉ DE LINGERIE ET BRODERIE

Seule Maison dans Roubaix offrant d'aussi grands assortiments et vendant aussi bon marché.
Grande mise en vente, pour cette saison, d'articles nouveaux, tels que :
Robes blanches et couleurs, Tabliers, Pelisses, Robes de baptême, etc., etc.
RIDEAUX EN TOUS GENRES
CHOIX CONSIDÉRABLE
DE LINGERIE FINE
SPÉCIALITÉ DE
BANDES ET ENTREDEUX
brodés à la main
Garnitures sur toiles pour Chemises
GRAND ASSORTIMENT DE
DRAPS & TAIES
brodés à la main
Dépôt de Toiles des Vosges
Blanchies sur pré, en toutes largeurs, garanties à l'usage.
PRIX EXCEPTIONNELS
GRAND CHOIX
D'ARTICLES POUR 1re COMMUNION
La Maison des FABRIQUES PARISIENNES ne cesse d'apporter le soin le plus scrupuleux à n'avoir, même aux prix les plus réduits, que des marchandises de premier choix.
CHIFFRES ET BRODERIES A FAÇON
MAISON DE CONFIANCE 14625

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés,
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge*, de la *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et le *tabac*. — Faites usage des **Pastiles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boite, **2 fr. 50.**
Maladies de l'*estomac* et des *intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques*, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. — Pastilles **2 fr. 50**; Poudres : **5 fr.**
Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille **4 fr.**
DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, à Paris et dans les principales pharm. de France. 1888

BERNARD
dentiste
MÉDAILLE D'OR
77, rue Nationale, LILLE 12967

EN VENTE
aux bureaux du *Journal de Roubaix*
La nouvelle édition de la Brochure
DES
PETITS-FILS DE BELGES
augmentée d'une *deuxième partie* nouvelle exposant l'état de la question, depuis l'appel de la classe, qui a eu lieu en décembre 1886.

Traité sur les vérifications de comptabilité, ouvrage spécialement destiné aux experts-comptables, aux commerçants, aux administrateurs de société. Prix : **3** fr.
Etudes administratives et bureaucratiques des maisons de commerce, d'industrie et de banque Prix : **2** fr.
Musée des Enfants, 2e numéro. Prix : **50 centimes.**

9e ANNÉE | LE | 9e ANNÉE
MONITEUR DES ACTIONNAIRES
ET DES OBLIGATAIRES
Publie tous les TIRAGES et les ÉCHÉANCES de COUPONS
OPÉRATIONS FINANCIÈRES
Et Placements de Fonds
1 fr. par an. | *Les abonnements sont reçus en Timbres et Mandats-Poste.* | 32 rue Tronchet PARIS
14627

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing
Cordonnerie, Nouveautés, Confections

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR CORDONNERIE, NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, ETC.) 2

Au Mouton couronne, place de la Liberté, 1 et 3, et Grande-Rue, 58, Roubaix. Spécialité pour deuil, hautes nouveautés noires et couleurs pour robes et confections. Cretonnes et croisés pour ameublements, flanelle blanche et couleurs, draperies noires et couleurs, articles blancs. Confections pour dames et enfants. Soieries et velours noirs et couleurs. 526

Robes et manteaux confectionnés et sur mesure pour dames, fillettes et enfants. — *A l'Espérance*, **Senoutzen-Couzineau**, 12, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. Il y a toujours en magasin choix considérable de modèles haute nouveauté, à des prix défiant toute concurrence. Pour satisfaire aux demandes faites, la maison laisse aux clients qui le désirent la faculté de fournir leurs tissus ou garnitures. Spécialité pour deuil en 24 heures. 532

Le Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX.

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, r. Neuve, 17